

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [gparadis-st-alex-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/fba4de748869cfb407aa04c2>

Date d'obtention : 2025-03-27 01:24:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut rencontrer l'auteur du signalement pour bien comprendre la situation. Il faut ensuite rencontrer la victime et les témoins pour bien comprendre la situation et voir si les intentions derrière les échanges étaient impulsifs ou malveillants. En aucun temps, il ne faut regarder les images. Il faut toutefois rassurer l'auteur du signalement ou la victime et leur dire que nous les croyons et que les informations recueillies à l'aide des étapes de la trousse nous permettront de bien comprendre la situation. À la fin de chaque rencontre, nous confisquons les appareils électroniques sur lesquels se trouvent les images pour les remettre aux policiers. En fin d'application du protocole, nous communiquons avec les policiers pour qu'ils prennent en charge les interventions et qu'ils détruisent les images et qu'ils remettent les appareils aux gens.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Tant que nous ne nous retrouvons pas face à une personne malveillante, nous devons rencontrer toutes les personnes impliquées. Toutefois, nous ne sommes pas les mandataires du service de police et nous ne devons pas prendre une charge une rencontre avec application du programme SEXTO à leur place s'ils découvrent qu'un élève est impliqué dans une enquête. De plus, nous appliquons le protocole lorsqu'un élève de l'école vient nous voir. Si une situation survient à l'extérieur de l'école et qu'un parent nous contacte, nous devons le référer au service de police.

Je retiens également qu'il est important de toujours prendre le temps de rassurer la victime dans toutes les étapes du protocole. Aussi, il faut s'assurer que la sécurité psychologique de toutes les personnes impliquées est préservée, même si l'enquête révèle qu'il n'y a aucun acte criminel.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Toute la partie où on doit discuter de cette situation très délicate avec les parents. Il faut le faire avec tact pour les impliquer sans trahir la confiance de l'élève.

Il ne sera assurément pas toujours facile de déterminer si l'intention est malveillante ou impulsive.



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org

